

PREFECTURE DES VOSGES

ARRETE n° 2018/2406

Conseil Départemental de l'Education Nationale – Modification

**LE PREFET DES VOSGES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,**

- VU, le Code de l'Education, articles R235-1 à R235-11,
- VU, la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU, la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU, l'arrêté préfectoral n° 2018/314 du 28 février 2018 modifiant la composition du C.D.E.N.,
- SUR proposition de Madame la Secrétaire Départementale de l'UNSA-Education Vosges,
- SUR proposition de Madame la Présidente de la Fédération des Conseils de Parents d'élèves des Ecoles Publiques,
- SUR proposition de Madame la Présidente de la Ligue de l'Enseignement des Vosges,
- SUR proposition de Monsieur le Président de l'Union Départementale des Associations Familiales des Vosges,

ARRETE

- **Article 1** : la composition du Conseil Départemental de l'Education Nationale institué dans le département des VOSGES est modifiée comme suit :

Les membres représentant les personnels :

Au titre de l'UNSA-EDUCATION

Titulaires	Suppléants
Madame Catherine RENARD Professeure certifiée Collège H. Curien CORNIMONT	Monsieur Jérôme MASSON Professeur certifié Collège E. Triolet CAPAVENIR VOSGES
Monsieur Franck PANNOZZO Professeur des Ecoles Groupe scolaire Centre RAON L'ETAPE	Madame Armelle ROLLAND Professeure des écoles Ecole Primaire Dr Malgaigne CHARMES
Monsieur Olivier ODILLE Proviseur Lycée G. Baumont SAINT-DIE DES VOSGES	Monsieur Pascal VILLEMIN Proviseur LP C. Claudel REMIREMONT

Les membres représentant les usagers :

Au titre de la Fédération des Conseils de Parents d'élèves des Ecoles publiques

Titulaires	Suppléants
Madame Isabelle TOUSSAINT 6 Rue Boulay de la Meurthe 88000 EPINAL	Monsieur Denis GILLET 80 Allée Cornebois 88500 MIRECOURT
Monsieur Mustapha OZCELIK 10 Rue Pierre Loti 88190 GOLBEY	Madame Maud LEPINE 20 Rue de France 88300 NEUFCHATEAU
Monsieur Paul RAOULT 17 Chemin du Pré Serpent 88000 EPINAL	Madame Sengul CEYHAN 53 Rue du Petit Chaperon Rouge 88000 EPINAL
Monsieur Alain COTTEL 44 Rue des Brimbelles 88650 ANOULD	Monsieur Alain MAITRE D'HOTEL 65 Place Louis Vivin 88220 HADOL

Au titre de l'Association complémentaire de l'école publique

Titulaire	Suppléant
Ligue de l'Enseignement des Vosges Madame Dominique GRUNENWALD 21 Rue Dutac 88150 CAVAENIR VOSGES	ODCVL Monsieur Thierry HUSSON 15 Rue du Général de Reffys 88000 EPINAL

Au titre des personnalités qualifiées nommées en raison de leur compétence dans le domaine économique, social, éducatif et culturel par Monsieur le Préfet

Titulaire	Suppléante
Madame Monique VAUTHIER 1 Etang du Bult 88220 URIMENIL	Madame Armelle PERNY 25 Quartier de la Magdeleine 88025 EPINAL Cedex

- **Article 2** : la durée du mandat des membres titulaires du Conseil Départemental de l'Education Nationale est de trois ans. Tout membre qui perd la qualité en raison de laquelle il a été nommé perd sa qualité de membre du conseil.
- **Article 3** : le Secrétaire Général de la Préfecture des Vosges et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Vosges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Vosges.

EPINAL, le 15 NOV. 2018

Le Préfet,

Pierre ORY